

Publié le 27 août 2021

Label RSE de SGI Europe, guide de présentation

Vous avez probablement déjà entendu parler du Label RSE décerné par SGI Europe, le mouvement européen des employeurs de service public et d'intérêt général. Aujourd'hui, nous vous proposons un petit guide récapitulatif des grandes informations à connaître sur ce label unique en son genre



Quel est l'objectif du dispositif ?

Créé en 2006 et co-financé par la Commission européenne, le Label RSE de SGI Europe vise à **récompenser, parmi les entreprises fournissant des services publics et d'intérêt général (SIG), celles qui intègrent les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans leur culture, leur stratégie et leurs actions, au-delà des règles légales**. Une fois obtenu par une entreprise, **le Label RSE est valable deux ans**.

Quelle est la thématique de cette 8e édition ?

Cette huitième édition du Label a pour objectif premier de certifier les contributions que les entreprises de SIG ont apportées dans le cadre de la **gestion de la crise de la Covid-19**. L'actuel Label passera le relais, d'ici 2022, à une nouvelle certification RSE dédiée aux enjeux de la **taxonomie européenne**.

Quelles sont les conditions préalables ?

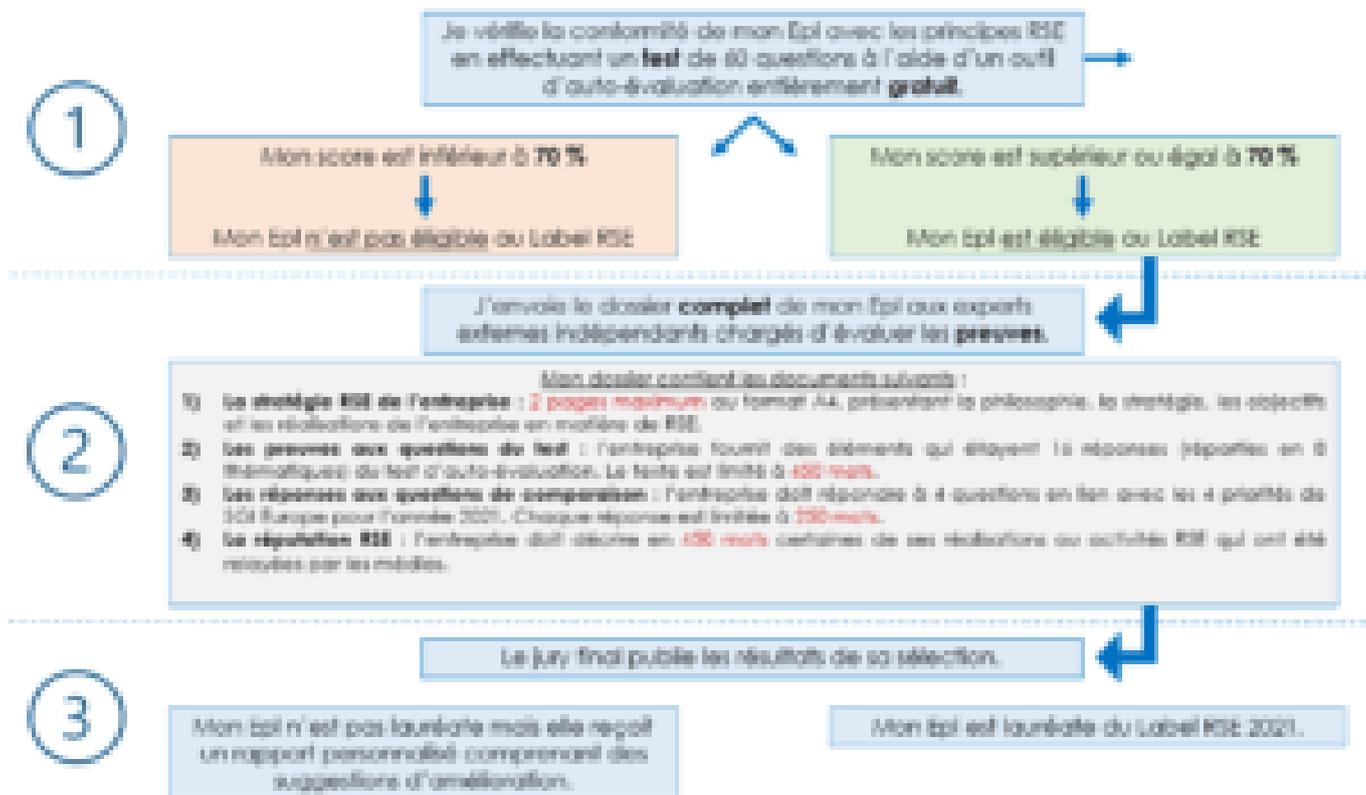
En tant que membre actif de SGI France, la section française de SGI Europe, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) permet à toutes les Epl de candidater au Label RSE.

Le processus de candidature est payant. Le coût de participation dépend de la taille de l'entreprise (1), du nombre de participations (2) et de son adhésion ou non à la FedEpl (3) :

Epl candidatant pour la 1^{ère} fois

Taille de l'entreprise	Epl déjà labellisée	Epl candidatant pour la 1 ^{ère} fois	
		Epl adhérente à la FedEpl	Epl non-adhérente à la FedEpl
PME (< 250 salariés)	1 600 €	2 600 €	3 500 €
Grande entreprise (entre 250 et 1000 salariés)	2 600 €	3 500 €	4 500 €
Très grande entreprise (> 1000 salariés)	4 600€	5 500 €	6 500 €

Quelles étapes dois-je suivre pour candidater ?



[Lien pour accéder au test](#)

Pour quelles raisons dois-je candidater ?



Quel est le calendrier ?

- 12 juillet 2021. Lancement de la campagne de la huitième édition du Label RSE.
- 14 octobre 2021. Date butoir de présentation des candidatures (auto-évaluation).
- 11 novembre 2021. Date limite d'envoi des informations complémentaires aux experts externes.
- Novembre-Décembre 2021. Evaluation des dossiers par le groupe d'experts externes.
- Janvier 2022. Réunion du comité de sélection.
- Février 2022. Cérémonie de remise des prix à Paris en présence des membres des diverses sections nationales de SGI Europe et de plusieurs personnalités politiques européennes de haut niveau.

Quelques exemples d'Epl labellisées



Pour plus d'informations

® Consultez le guide détaillé du Label RSE en cliquant [ici](#).

® Contactez **Cecilia Teruggi**, référente SGI France : (+33)1 53 32 22 25 – c.teruggi@lesepl.fr